

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 02 MAI 2012, A 20H00
EN LA SALLE COMMUNALE DE L'HOTEL DE LA GARE**

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 52 citoyennes et citoyens

A 20h03, M. Daniel Tercier salue les personnes présentes et ouvre cette assemblée. Comme il est de tradition, les débats devront être emprunts de sérénité et de respect mutuel tant du côté des autorités que des citoyennes et citoyens. Deux micros sont à disposition des intervenants. M. Daniel Tercier prie les intervenants d'en faire systématiquement usage de façon à ce que les questions ou interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle N°16 du 20 avril 2012, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. M. Daniel Tercier demande s'il y a quelqu'un qui n'est pas citoyen du village. Il salue M. Patrick Pugin, représentant du journal La Liberté. Tous les autres participants sont habilités à se prononcer.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- M. Noam Rey, le Dally 13
- M. Steve Hunziker, le Rialet 41
- Mme Monique Overney, Rte des Colombettes 246

Les scrutateurs sont priés de compter les participants de leurs tables, d'inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2011. Il ne sera pas lu en assemblée mais pouvait être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet
2. Comptes 2011 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Crédit complémentaire pour l'équipement de la zone artisanale du Bois du Pâquier
4. Comptes 2011 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
5. Crédit pour la rénovation du réseau d'eau, secteur "Plan-Vuadens"
6. Crédit complémentaire pour le collecteur d'épuration, secteur "Le Rialet"
7. Nomination d'un membre à la Commission d'aménagement
8. Informations
9. Divers

Ces tractanda ne suscitent aucune remarque et sont acceptés.

Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2011.- Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal ou sur le site de la commune.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par main levée à l'unanimité.

du 2 mai 2012

Tractandum 2.- Comptes 2011 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Pour 2011, le résultat de fonctionnement du Foyer St-Vincent est de Fr. 164.08 pour un total des produits Fr. 4'386'632.93 et des charges pour Fr. 4'386'468.85.

Concernant les charges, les détails suivants sont donnés :

Les comptes 2011 du Foyer St-Vincent sont établis sur la base de 38 lits médicalisés EMS et de 2 lits pour le home simple.

40 lits est le nombre de places médicalisées que le foyer a obtenus à partir du 1^{er} janvier de cette année. Cette procédure est terminée.

Salaires et charges du personnel : Fr. 3'169'058.05, pratiquement identiques à 2010, et représentant 72.2 % du total des dépenses.

Le foyer comptait 76 collaboratrices et collaborateurs et 5 étudiants en 2011.

Alimentation et boissons : Fr. 188'543.40

Une nouvelle baisse du prix des aliments due au franc fort se répercute chez nos fournisseurs et le foyer en bénéficie pour environ 5 %.

Entretien et réparations de l'immeuble, des installations et véhicules : Fr. 49'908.75

Dans ce compte sont consacrés Fr. 1'316.15 pour la chambre froide, Fr. 8'279.45 pour les nettoyages, Fr. 15'184.55 pour les contrats de maintenance, Fr. 3'516.30 pour des réparations à la machine à laver.

Du côté des produits, les recettes atteignent Fr. 4'386'632.93

Taxes et locations de logement des résidents : Fr. 3'038'512.15

Pour effectuer la comparaison avec le budget, il faut ajouter à ce montant Fr. 797'707.-- qui représentent la participation cantonale pour l'accompagnement. Le découvert des soins de Fr. 104'025.80, qui provient également du canton mais décalé de 2 ans, fait partie de ce montant.

Un petit élément de statistique : le foyer a été occupé 14'551 journées sur un total de 14'600, soit un taux de 99.68 %.

La moyenne des frais financiers pour 2011 est de Fr. 10.60.

Recettes de la cafétéria : Fr. 15'195.20.

Le résultat net de 2011 présente un excédent de produits de Fr. 164.08

Les comptes du Foyer St-Vincent bouclent comme suit :

Total des produits	Fr. 4'386'632.93
Total des charges	Fr. 4'386'468.85

Excédent des produits	Fr. 164.08
	=====

du 2 mai 2012

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz de ses explications et donne la parole à la Commission financière.

M. Claude Thürler donne connaissance du rapport de ladite commission :

Alors que le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 406.52, les comptes présentent un excédent de produit de Fr. 164.08.

Sur la base du rapport du 21 mars 2012 de la fiduciaire Fiduconsult SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2011 du Foyer St-Vincent tels qu'ils ont été présentés.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes du Foyer St-Vincent.

La parole n'est pas demandée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas requis. Les comptes 2011 du Foyer St-Vincent sont acceptés par main levée à l'unanimité.

Tractandum 3.- Crédit complémentaire pour l'équipement de la zone artisanale du "Bois du Pâquier".-

Il s'agit de la route d'accès à la nouvelle déchetterie.

L'assemblée communale du 14 mai 2007 a accepté un crédit de Fr. 290'000.-- pour la réalisation de l'équipement de la zone à bâtir du "Bois du Pâquier", soit les infrastructures souterraines et la route d'accès à la déchetterie.

Lors de la réalisation de ces travaux, l'entreprise mandatée a constaté la présence de terre glaise importante en sous-sol, sur environ 2 mètres de profondeur. Ces matériaux ont dû être remplacés du fait des travaux en cours et pour une raison de stabilité du coffre de la route d'accès à la déchetterie.

Dans un premier temps, le Conseil communal espérait pouvoir compenser la fourniture de ces matériaux de remplacement par une excavation d'un autre chantier futur. Malheureusement, aucun chantier d'une telle importance n'a été entrepris depuis lors.

D'autre part, de nombreuses conduites ont été mises à jour lors du creusement de la route. Le cadastre souterrain n'étant pas complet (mise à jour au fur et à mesure des réalisations), ces conduites ont dû être remplacées, voire déplacées ou remises en état. Pour ce faire et par mesure de sécurité, un étayage supplémentaire a dû être installé.

Finalement, ces travaux complémentaires aboutissent à un dépassement de crédit de Fr. 62'240.95, montant supporté par les ventes de terrains réalisées dans ce quartier.

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière

M. Claude Thürler communique que, concernant le crédit complémentaire pour l'équipement de la zone artisanale du "Bois du Pâquier" pour un montant de Fr. 62'245.95, la Commission financière donne un préavis favorable.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant ce crédit complémentaire.

M. Maurice Moura fait remarquer que, lorsque l'on prend un ingénieur et que l'on ne connaît pas le terrain, on fait faire des sondages préalables et, par la suite, on peut se baser sur la valeur du terrain. Cette reconnaissance aurait dû se faire avant les travaux. Il lui semble que le dépassement est important et que celui-ci provient aussi de la faute de l'ingénieur.

du 2 mai 2012

M. Daniel Tercier remercie M. Maurice Moura de sa remarque.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le crédit complémentaire pour l'équipement de la zone artisanale du "Bois du Pâquier" est accepté par main levée à l'unanimité.

Tractandum 4.- Comptes 2011 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, responsable des finances.

Fonctionnement

Le total des dépenses se monte à Fr. 8'723'339.16 et les recettes à Fr. 8'738'589.03. Le résultat de fonctionnement pour 2011 est un bénéfice de Fr. 15'249.87. Le résultat 2011 a permis de comptabiliser des amortissements supplémentaires de Fr. 38'465.05 et la constitution d'une réserve de Fr. 340'000.-- pour le déplacement de la voirie qui est à envisager.

Dans ses explications suivantes, M. Paul-Henri Donzallaz se borne à présenter les comptes les plus significatifs, partant du fait que les comptes de fonctionnement et des investissements étaient en consultation au secrétariat communal et publiés sur le site internet communal.

Administration	Dépenses	Fr. 1'545'494.--
	Recettes	Fr. 1'012'442.49

Traitement du Conseil communal

Traitement du conseil - jetons - frais de déplacement Fr. 71'220.90

Afin de comparer la charge qu'engendrent les autorités, ces 3 comptes ont été additionnés.

Frais de publication et annonces Fr. 25'519.40

L'occasion a été donnée de tourner une vidéo de présentation de la commune pour un montant de Fr. 19'440.--. Elle est disponible sur le site internet de la commune. La contrevaletur de ce montant se retrouve en entrée dans le compte "Remboursement de photocopies, cartes d'identité, passeports" comme prestation publicitaire, donc une opération blanche.

Ordre public	Dépenses	Fr. 591'310.79
	Recettes	Fr. 536'599.75

Frais de tutelle Fr. 20'207.59

Estimation difficile pour ce compte. En 2010, le budget avait été augmenté à Fr. 20'000.-- alors que l'utilisation s'est élevée à Fr. 15'312.40. Pour 2011, le budget a été maintenu à Fr. 20'000.-- et l'utilisation est de Fr. 20'200.--. C'est la première année que le résultat correspond au budget. Le tableau du coût d'un mandat d'un pupille pour les 3 dernières années est présenté à l'écran (pour 2011, ce coût revient à Fr. 1'554.45 par pupille). Même constat : une grande disparité entre les années.

du 2 mai 2012

Protection civile

Subsides versés à des abris privés Fr. 386'000.--

Le dépassement du budget de ce compte provient du subventionnement de la construction d'abris PC d'Atlantis Center. Seulement 25 % du total du projet était prévu au budget 2011. Un acompte de Fr. 120'000.-- avait été versé l'an dernier. Vu les conditions supplémentaires négociées, de 2,7 %, il a été décidé de verser le solde de la subvention. L'économie sur ce projet est de Fr. 94'000.--

Contribution de remplacement des abris PC Fr. 91'850.--

Enseignement et formation	Dépenses	Fr. 2'419'440.81
	Recettes	Fr. 192'672.50

Accueil extrascolaire Fr. 45'129.--

Lors de l'établissement du budget, le Conseil communal ne possédait pas d'information quant au subventionnement de l'Office Fédéral des Assurances Sociales. A cette heure, la seule certitude est un acompte de Fr. 14'000.-- reçu à fin mars 2012. Par contre, la commune a reçu, de la part du canton, environ Fr. 33'000.-- de subvention unique à la création de cette structure. Comme ce service a débuté dans la commune l'automne passé et chevauche l'année civile, le Conseil communal a renoncé à comptabiliser ce montant sur plusieurs exercices, puisqu'il s'agit d'une aide à l'ouverture.

Formation professionnelle Fr. 24'924.05

Dans ce groupe de comptes se retrouvent la participation communale au Fonds Louis Guigoz de Fr. 2'600.-- et Fr. 22'324.-- pour la formation professionnelle. En 2011, 27 adolescents étaient en formation dans les entreprises de notre commune et 53 personnes en formation étaient domiciliées à Vuadens.

Entretien et rénovation de l'école Fr. 8'486.15

Comme prévu lors de l'établissement du budget, les travaux réalisés sont la suppression d'un ancien tableau électrique, la création d'une dalle à la cave et l'aménagement de l'ancien local de répétition du Chœur-Mixte.

Culte, culture et loisirs	Dépenses	Fr. 164'764.20
	Recettes	Fr. 5'753.75

Sociétés à but culturel Fr. 12'886.--

Sociétés sportives Fr. 5'310.--

Santé	Dépenses	Fr. 451'381.40
	Recettes	Fr. 10'852.10

Participation aux frais financiers des homes Fr. 93'631.95

A la fin 2011, 34 habitants de Vuadens séjournaient dans 11 homes de la région. Sur ce montant, une somme d'environ Fr. 50'000.-- est versée au Foyer St-Vincent.

Par projection à l'écran, un tableau renseigne sur les endroits de résidences des concitoyens de Vuadens :

du 2 mai 2012

<u>Résidents</u>	<u>Lieu</u>
2	Sâles
17	Vuadens
1	Attalens
2	Châtel-St-Denis
1	Villars-sous-Mont
1	Charmey
1	Montagny-la-Ville
2	RSS Glâne
1	Cottens
3	Gruyères
3	Morlon

Transports et communications	Dépenses	Fr. 506'837.65
	Recettes	Fr. 27'855.65

Achat de véhicules, machines Fr. 35'323.15

Le budget n'envisageait pas d'achat particulier. Fr. 18'000.-- ont été utilisés pour l'achat d'un véhicule Dacia et Fr. 15'000.-- pour parer à des imprévus quelconques. En terme de dépenses importantes, Fr. 4'183.40 ont servi au remplacement d'une débroussailleuse.

Entretien des routes et éclairage Fr. 34'621.80

Charges de personnel Fr. 150'452.80

Le total de ces deux comptes permet d'avoir une vision complète du coût de l'entretien. Les principales dépenses de ce compte sont : Fr. 9'831.-- pour l'assainissement de l'éclairage, Fr. 9'333.-- pour la réfection de la route du Village d'Enhaut, Fr. 2'843.-- pour le balayage des routes, Fr. 3'007.-- pour l'entretien courant et Fr. 4'735.-- pour la signalisation. L'un dans l'autre, les comptes sont équilibrés.

Location des abonnements généraux CFF Fr. 24'456.--

L'année des cartes journalières compte 730 jours utilisables. L'utilisation de ce service durant 681 jours représente 93.3 %.

Les deux abonnements coûtent Fr. 19'550.--.

Protection et aménagement de l'environnement

Dépenses	Fr. 936'293.80
Recettes	Fr. 856'067.15

Approvisionnement en eau Fr. 308'846.75

Taux de couverture : 100 % (légal 100 %)

Sans le versement à la réserve de Fr. 30'336.80, le taux de couverture atteindrait 110.89 %. Au 31 décembre 2011, la provision se monte à Fr. 250'083.87

Entretien et rénovation des installations Fr. 61'139.55

Figurent dans ce compte Fr. 15'180.65 pour la traversée et le forage sous la ligne TPF qui a un caractère exceptionnel et Fr. 18'331.-- de consommation électrique pour le pompage de la Moille.

du 2 mai 2012

La réserve pour le remplacement du nouveau réseau d'eau passe, au 31 décembre 2011, à Fr. 150'000.--.

Salaires et charges Fr. 39'705.80

Vente d'eau Fr. 191'156.50

La base du calcul retenue pour le budget est de 128'000 m³ d'eau à Fr. 1.50. La vente effective est supérieure de 2'771 m³.

Protection des eaux Fr. 330'365.80

Taux de couverture : 100 % (légal 100 %).

Sans le versement à la réserve de Fr. 159'660.70 et sans tenir compte des taxes de raccordement, le taux de couverture atteindrait 102.22 %. Au 31 décembre 2011, la réserve se monte à Fr. 307'469.08.

Frais de ramassage et décharge Fr. 194'916.78

La nouvelle déchetterie est responsable de cette augmentation. Pour l'évacuation de certains déchets, une solution plus professionnelle a dû être mise en place et engendre automatiquement des coûts supplémentaires.

Autorisations de construire Fr. 19'109.--

En 2011, 27 permis pour des immeubles ou villas et 44 permis pour des constructions de minime importance ont été délivrés.

Economie	Dépenses	Fr. 91'462.15
	Recettes	Fr. 53'920.50

Entretien des routes forestières Fr. 25'686.45

Lors de l'établissement du bouclage de 2010, ne connaissant pas les chiffres exacts, un montant inférieur de Fr. 5'368.05 a été comptabilisé par rapport à la facture payée en 2011. La même évaluation de Fr. 8'000.-- est passée en transitoire pour 2011. Le dépassement est donc technique.

Triage forestier de la Sionge Fr. 47'756.--

Les comptes du Triage bouclent l'année 2011 avec les montants suivants :

- Fr. 100'000.-- distribués aux membres
- Fr. 100'000.-- attribués à une nouvelle réserve pour l'investissement sur machine
- Fr. 68'700.-- d'amortissements supplémentaires.

Finances et impôts	Dépenses	Fr. 1'114'878'46
	Recettes	Fr. 6'042'425.14

Pertes sur débiteurs Fr. 52'711.95

Il s'agit d'un réajustement par rapport aux débiteurs.

Un montant d'environ Fr. 13'000.-- de pertes a été enregistré en 2011. La provision pour pertes sur débiteurs se monte à Fr. 444'000.-- ou 31 % du total des débiteurs.

Impôts

Les principales rubriques de ce chapitre sont les suivantes :

- l'impôt sur le revenu Fr. 3'774'952.30
- l'impôt sur le bénéfice Fr. 66'479.60

du 2 mai 2012

- la contribution immobilière	Fr. 219'163.45
- l'impôt sur les mutations	Fr. 210'654.25

Gérance de la fortune et des dettes-capitaux

Amortissements Fr. 225'085.--

Pour ce compte, la Commune reporte les amortissements fixés selon les autorisations d'emprunts que délivre le Service des Communes. Un petit décalage existe entre la comptabilité de la Commune et celle de l'Etat. Les amortissements extraordinaires de fin 2010 n'étaient pas encore connus lors de l'établissement du budget.

Evolution de la dette communale

Selon le tableau présenté à l'écran, la dette par habitant a évolué comme suit :

Fr. 2'240.-- en 2007, Fr. 2'292.-- en 2008, Fr. 2'951.-- en 2009, Fr. 2'750.-- en 2010 et Fr. 2'463.30 en 2011.

Immeubles	Dépenses	Fr. 228'771.66
	Recettes	Fr. 157'695.85

Entre autres, les dépenses suivantes ont été affectées aux immeubles en 2011, soit :
Le Manoir : Fr. 5'558.05 de chauffage et Fr. 3'533.40 pour une réparation de l'adduction d'eau;

Bâtiment de l'édilité : Fr. 17'751.50 de chauffage et d'électricité et Fr. 3'084.-- pour l'entretien courant;

Café de la Gare : Fr. 5'768.10 pour des réparations à l'installation frigorifique, Fr. 4'000.-- pour des parois et plafonds, Fr. 2'526.-- pour les sanitaires et Fr. 9'269.35 pour le chauffage;

Grande salle : Fr. 6'786.20 d'électricité et Fr. 7'121.10 de chauffage.

Compétences du Conseil communal Fr. 3'077.70

Deux factures payées, non prévues au budget, apparaissent dans ce compte, soit Fr. 2'900.-- pour la pose d'un tableau de prises électriques au terrain de football et l'indemnité du contrôleur des champignons.

Un bénéfice sur la vente de l'arsenal est comptabilisé dans ce compte.

Investissements

Dans ce chapitre sont présentés les comptes dont les investissements sont terminés et transférés au bilan.

Construction du trottoir "La Place II" Fr. 65'261.05

Décision de l'assemblée communale du 3 décembre 2008 pour le budget 2009 Fr. 60'000.--

L'utilisation de ce budget passe par les années 2009 et 2010. Le dépassement de crédit, de Fr. 5'261.05, est dû aux honoraires d'ingénieurs qui ont été omis dans le budget de l'investissement. Le fait d'accepter les comptes 2011 vaut comme ratification du dépassement qui est inférieur à 10 %.

Ces travaux étant réalisés, l'investissement a été transféré au bilan, amorti par des versements supplémentaires en 2010. Le dépassement a été financé par les liquidités courantes et est amorti par amortissements supplémentaires en 2011.

du 2 mai 2012

<u>Equipement de la zone à bâtir du Bois du Pâquier</u>	Fr. 352'240.95
Décision de l'assemblée communale du 14 mai 2007, pour le budget 2008	Fr. 290'000.--
et décision de la présente assemblée	Fr. 62'240.95

L'utilisation de ce budget passe par les années 2008 et 2009. Le dépassement de ce crédit, comme déjà dit, de Fr. 62'240.95, a été provoqué par des surprises qui sont apparues en cours de travaux, notamment les innombrables conduites rencontrées et la qualité des matériaux du sous-sol.

Le financement de ces travaux a été absorbé par les ventes de terrains. Ces travaux étant terminés, cet investissement a été transféré au bilan.

<u>Rénovation de la grande salle du Café de la Gare</u>	Fr. 1'619'641.97
Décision de l'assemblée communale du 3 décembre 2008, pour le budget 2009	Fr. 1'650'000.--

L'utilisation de ce budget passe par les années 2009 à 2011.

Ces travaux étant terminés, cet investissement a été transféré au bilan. Les amortissements sont effectués selon la législation en vigueur.

<u>Achat du bâtiment de l'Arsenal</u>	Fr. 1'475'000.--
Décision de l'assemblée communale du 9 juin 2011	Fr. 1'475'000.--

Cet immeuble a été vendu comme prévu, pour Fr. 1'500'000.--

Les comptes 2011 de la Commune bouclent comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	
Total des recettes	Fr. 8'738'589.03
Total des dépenses	Fr. 8'723'339.16

Bénéfice de fonctionnement	Fr. 15'249.87
	=====

<u>Investissements :</u>	
Total des dépenses	Fr. 2'216'729.85
Total des recettes	Fr. 2'086'633.95

Perte d'investissement	Fr. 130'095.90
	=====

<u>Bilan au 31 décembre 2011</u>	
Total de l'actif	Fr. 10'826'528.09
Total du passif	Fr. 10'582'680.84

Fortune nette	Fr. 243'847.25
	=====

du 2 mai 2012

Bilan comparatif :

Fortune nette au 31 décembre 2011	Fr.	243'847.25
Fortune nette au 31 décembre 2010	Fr.	228'597.38

Augmentation de fortune	Fr.	15'249.87
		=====

Fonds Louis Guigoz

Le compte de fonctionnement du Fonds Louis Guigoz se présente de la façon suivante :

Les produits, tels que les intérêts des capitaux versés par la commune au taux de 3.5 %, taux préférentiel en raison du caractère d'encouragement aux jeunes étudiants et apprentis, sont de Fr. 8'594.35 et la subvention communale de Fr. 2'600.--, inchangée depuis de nombreuses années.

La principale utilisation est représentée par le montant des bourses que la Commission du Fonds octroie aux jeunes étudiants ou apprentis de la commune, soit Fr. 10'150.--.

Le résultat de l'année dernière est de Fr. 1'044.35 d'excédent de produits.

Les comptes 2011 du Fonds Louis Guigoz bouclent comme suit :

Total des dépenses	Fr.	10'150.--
Total des recettes	Fr.	11'194.35

Bénéfice	Fr.	1'044.35
		=====

Bilan comparatif :

Fortune nette au 31 décembre 2010	Fr.	250'062.15
Fortune nette au 31 décembre 2011	Fr.	251'106.50

Augmentation de fortune	Fr.	1'044.35
		=====

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Monsieur Claude Thürler donne connaissance du rapport de la Commission financière : Alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 120'739.46, les comptes présentent un excédent de produits Fr. 15'249.87, ceci bien sûr après amortissements extraordinaires. Sur la base du rapport du 23 mars 2012 de la fiduciaire Fiduconsult SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2011 de la Commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes de la Commune et du Fonds Louis Guigoz.

La parole n'est pas demandée. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte les comptes 2011 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz par main levée à l'unanimité.

du 2 mai 2012

Tractandum 5.- Crédit pour la rénovation du réseau d'eau, secteur "Plan Vuadens".-

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Sébastien Meyer, responsable des eaux.

Le vieillissement d'une conduite d'eau potable et sa dégradation progressive se manifestent au fil du temps par une diminution des performances hydrauliques du réseau, mais également par des ruptures qui entraînent différents types de dommages.

Ces phénomènes ont été constatés ces dernières années sur le tronçon de conduite d'eau potable situé entre le garage Andrey et la ferme de M. Nicolas Raemy.

Les employés communaux sont intervenus à intervalles réguliers sur ce tronçon, ce qui a provoqué des perturbations dans le reste du réseau et entraîné plusieurs réclamations.

Afin d'éviter une nouvelle réparation sur cette conduite et de nouveaux désagréments pour la population, le Conseil communal propose de remplacer cette conduite.

Investissement demandé : Fr. 150'000.--

Financement par prélèvement sur les réserves.

M. Daniel Tercier remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à la Commission financière.

M. Claude Thürler, au nom de la Commission financière, rapporte que "Etant donné que le montant du crédit pour la rénovation du réseau d'eau, secteur "Plan Vuadens", de Fr. 150'000.--, est entièrement couvert par le compte des eaux, la Commission financière émet un préavis favorable".

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant le crédit pour la rénovation du réseau d'eau secteur "Plan Vuadens".

La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le crédit pour la rénovation du réseau d'eau, secteur "Plan Vuadens", est accepté par main levée à l'unanimité.

Tractandum 6.- Crédit complémentaire pour le collecteur d'épuration, secteur "Le Rialet".-

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Sébastien Meyer, responsable des eaux

L'assemblée communale du 12 décembre 2011 a accepté un crédit de Fr. 160'000.-- pour l'exécution d'un collecteur d'épuration et l'extension du réseau d'eau du secteur "Le Rialet".

Lors de l'élaboration définitive du projet, il a été constaté que celui-ci devait être adapté au plan général d'évacuation des eaux de la commune par l'exécution d'un déversoir d'orage avec débit limité pour éviter une surcharge du canal existant en aval.

Cette modification de projet entraîne une dépense supplémentaire pour laquelle le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit complémentaire de Fr. 20'000.--.

Financement par prélèvement sur les réserves.

M. Daniel Tercier remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à la Commission financière qui émet un préavis favorable concernant le crédit complémentaire pour le

du 2 mai 2012

collecteur d'épuration, secteur "Le Rialet", pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'objet précédent.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Ce crédit complémentaire pour le collecteur d'épuration, secteur "Le Rialet", est accepté par main levée à l'unanimité.

Tractandum 7.- Nomination d'un membre à la Commission d'aménagement.- M. Daniel Tercier donne la parole à M. Patrick Telfser, responsable de l'aménagement.

Suite à la démission de Mme Aleksandra Favre, pour cause d'incompatibilité avec son emploi du temps professionnel et privé, un nouveau membre doit être nommé à la Commission d'aménagement.

Le Conseil communal propose la candidature de M. Pierre-Yves Overney, marié et père de deux enfants. Habitant la commune depuis de nombreuses années, il connaît bien le village et ses habitants.

M. Pierre-Yves Overney se réjouit de partager ses connaissances au sein de cette Commission et de relever, avec ses futurs collègues, les défis attendus à la révision du PAL.

M. Daniel Tercier remercie M. Patrick Telfser et demande si l'assemblée a d'autres candidatures à soumettre pour ce membre à la Commission d'aménagement.

Aucune proposition n'étant faite, cette nomination est soumise au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale élit, par main levée et à l'unanimité, M. Pierre-Yves Overney en qualité de membre de la Commission d'aménagement.

M. Daniel Tercier félicite M. Pierre-Yves Overney.

Tractandum 8.- Informations.- M. Daniel Tercier donne les informations suivantes :

M. Christian Levrat a été élu au Conseil des Etats à Berne. Une réception en son honneur sera organisée le vendredi 11 mai, de 18 heures à 20 heures dans cette salle. Invitation à toutes et tous.

Le samedi 12 mai, de 9.30 heures à 12 heures, le Corps des sapeurs-pompiers de Vuadens présente et inaugure ses nouveaux véhicules sur la place de l'école. Egalement, l'invitation est lancée à chacune et chacun.

Tractandum 9.- Divers.- M. Daniel Tercier donne la parole à l'assemblée.

M. Laurent Verdon pose la question suivante concernant la taxe déchets des jeunes adultes.

Au début de l'année 2012, sa fille, qui n'a pas 20 ans révolus, a reçu la taxe déchets. Elle est en formation et ses parents touchent une allocation familiale pour elle. M. Verdon trouve cette taxe antisociale et injuste pour des jeunes adultes en formation ou aux études, sachant que c'est les parents qui devront la payer.

M. Laurent Verdon soumet la proposition d'ajouter un alinéa à l'art. 23 page 6 du règlement relatif à la gestion de déchets de la Commune stipulant que tous jeunes adultes en formation ou en études, habitant sous le même toit que leurs parents qui touchent des allocations, soient exonérés de cette taxe jusqu'à la fin de leur formation, au plus tard 25 ans.

du 2 mai 2012

M. Laurent Verdon souhaiterait que cette adjonction puisse être votée à la présente assemblée.

M. Daniel Tercier répond que cette proposition ne peut faire l'objet d'une votation par la présente assemblée. Le Conseil communal prend note de cette demande et une réponse sera communiquée ultérieurement.

M. Michel Golliard remercie l'Exécutif pour l'excellent petit livret distribué trimestriellement à tous les ménages et qu'il collectionne depuis ses débuts. Néanmoins, un petit aspect le dérange au niveau du compte-rendu des assemblées.

Etant donné que c'est un résumé, il cite par exemple le point qui a animé la dernière assemblée et qui était l'investissement de Fr. 2'500'000.-- prévu à la rénovation de l'Hôtel de la Gare ainsi que le déplacement du bureau communal. En fait, ce point n'est uniquement mentionné que dans les tractanda et n'est même pas marqué comme investissement qui avait été voté à l'assemblée communale.

M. Michel Golliard aimerait qu'à l'avenir, le contenu soit un peu plus précis, ce qui semble être important pour les personnes qui n'ont pas accès au site internet et qui ne peuvent pas avoir accès au compte-rendu de l'assemblée.

M. Daniel Tercier prend note de sa remarque.

Aucune autre question ou suggestion n'est formulée. M. Daniel Tercier remercie les participants de leur présence. Il leur souhaite une bonne soirée ainsi que de bonnes vacances.

L'assemblée est levée à 20h40

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier